

COMMUNIQUÉ

POUR DISTRIBUTION IMMÉDIATE

COVID-19 : MESURES AUTORISANT UNIQUEMENT LES DÉPLACEMENTS ESSENTIELS

Kuujjuaq, le 19 mars, 2020 – Après un examen approfondi de la situation, les autorités officielles ont convenu des mesures suivantes afin de protéger la population et limiter l'impact sur les services de santé essentiels au Nunavik:

Les nouvelles mesures restrictives mises en place pour les déplacements aériens :

- Une interdiction de vol vers le Nunavik sera mise en place pour toute personne revenant d'un voyage à l'extérieur du Canada ou ayant été en contact avec une personne atteinte de la COVID-19, jusqu'à la fin d'une période d'isolement de 14 jours
- Tous les déplacements non essentiels du Sud vers le Nunavik doivent être reportés.
- Les résidents du Nunavik doivent limiter leurs déplacements vers le Sud. Les déplacements pour raisons médicales qui ne peuvent être reportés seront maintenus.
- Nous rappelons également à la population que les personnes présentant des symptômes similaires à ceux du rhume ou de la grippe (toux, fièvre, difficultés respiratoires ou maux de gorge) doivent éviter les déplacements par avion et devraient demeurer à la maison.

Citations:

- « Après avoir rencontré les compagnies aériennes, il a également été décidé d'imposer une interdiction de vol vers le Nunavik pour toute personne revenant d'un voyage à l'extérieur du Canada ou ayant été en contact avec un cas confirmé de COVID-19 jusqu'à ce qu'une période d'isolement de 14 jours ait été complétée. » a déclaré Dre Marie Rochette, directrice de la santé publique de la RRSSSN.
- « Des mesures supplémentaires sont implantées dans le but de protéger la population et de ralentir tout risque de propagation de la COVID-19. Nous demeurerons en communication avec le MSSS pour nous assurer que les personnes présentement au Sud soient informées. » a ajouté Minnie Grey, directrice générale de la RRSSSN.

Recommandations:

- Couvrez-vous la bouche et le nez en toussant et en éternuant avec le coude ou un mouchoir et ensuite jetez le mouchoir dans la poubelle ;
- Lavez-vous les mains fréquemment avec de l'eau et du savon ou avec un désinfectant à base d'alcool et évitez de toucher le visage avant de laver les mains ;
- Si vous êtes malade, évitez de visiter les personnes à risque (aînés, personnes avec une maladie chronique ou une maladie respiratoire);
- Si vous avez des symptômes tels la fièvre, la toux ou des difficultés respiratoires et que vous avez voyagé à l'extérieur du Canada ou avez été exposé à un cas confirmé de la COVID-19 durant les 14 derniers jours, consultez votre CLSC et, très important, appelez avant de vous y présenter.

Liens connexes:

Des mises à jour quotidiennes sont disponibles au : https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/maladies-infectieuses/coronavirus-2019-ncov/#situation-au-quebec.

Information: https://nrbhss.ca/fr/coronavirus

La Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik est un organisme public créé en 1978 en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Elle est chargée de fournir sur presque tout le territoire du Québec situé au nord du 55° parallèle des services de santé et des services sociaux aux habitants des 14 communautés.

-30 -

Source: Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik

Pour information: Josée Levesque

Agente de communication, RRSSSN

Tel.: 819 964-2222